LA CATASTROPHE DE LAGNY

LE MÉCANICIEN DAUBIGNY DEVANT LE TRIBUNAL DE MEAUX

On a entendu, hier, de nombreux témoignages

Le procès du mécanicien Daubigny, qui conduisait le rapide qui tamponna, voici près d'un an, un autre train, près de Lagny-Pomponne, et provoqua l'effroyable catastrophe que l'on sait, se déroule actuellement devant le tribunal correctionnel de Meaux.

Le mécanicien DAMBIGNY à la barre devant ses juges.

A l'audience d'hier matin, de nombreux témoins ont été entendus.

C'est tout d'abord M. Louis Colombel, 39 ans, le mécanicien du train tamponné, qui rappelle les circonstances atmosphériques de la soirée de la catastrophe. — Il marchait à une vitesse horaire de 80 kilomètres au lieu de 112, vitesse normale.

M. Robert Leroy, 34 ans, délégué du personnel au comité de la Sécurité, critique sévèrement le matériel électrique qu'il déclare mal entretenu, l'insuffisance des wagons métalliques, les restrictions du personnel.

M. Lely, surveillant du train tamponné, parle de l'intensité du brouillard.

MM. Georges André, sous-chef de gare ; Pierre Darrabas, facteur enregistrant ; Georges Hautoux, tous trois à Vaires, sont venus sur les lieux de la catastrophe dès les premiers instants. Ils rappellent les circonstances de cette catastrophe.

M. Maurice Colnet, sous-chef de dépôt, et M. Marcel Chartier, élève mécanicien, parlent dans le même sens.

M. Édouard Maximy, chef de gare à Lagny, donna de suite l'alerte à la direction, afin de faire organiser les secours, et il put couvrir la voie montante pour éviter une extension de la catastrophe.

M. Lefort, ingénieur à la signalisation électrique, dit que tous les appareils avaient une marche normale, mais il reconnaît, sur une question du défenseur, que des améliorations leur ont été apportées depuis.

L'audience est levée à la fin de ce témoignage.

A LA COMMISSION STAVISKY

UN VIF INCIDENT à propos des expertises médicales

Un incident assez vif s'est produit à la commission d'enquête au cours de la discussion qui a suivi l'exposé du docteur Pié sur les expertises médicales.

M. Ernest Lafont ayant élevé quelques critiques sur la manière dont avaient été conduites certaines expertises et ayant semblé mettre en doute l'objectivité des constatations du professeur Balthazar, le docteur Camboulives a protesté contre ce qu'il a appelé des « insinuations malveillantes ».

« Il y a des mois, s'est écrié le député du Tarn, qu'on critique insinueusement ici les rapports des experts, mais jamais on n'a apporté un seul fait précis. Il est inadmissible que de telles attaques ce produisent. Les médecins ne sont justiciables pour les faits concernant l'exercice de leur profession, que du jugement de leurs pairs. »

Rappelons que le professeur Balthazar doit être entendu demain par la commission d'enquête.

Les comptes de M. Louis Proust

La commission a pris connaissance avec satisfaction d'un rapport d'experts sur les comptes personnels de M. Louis Proust. Il en ressort qu'aucune preuve n'existe en l'état que le député d'Indre-et-Loire ait pu bénéficier du chèque libellé à son nom.

Sur divers points, de vives protestations se sont élevées contre les termes du rapport de M. Boully, qui devra, en conséquence, modifier ses conclusions.

LE CONSEIL DES MINISTRES S'EST RÉUNI HIER

Les ministres se sont réunis hier matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Albert Lebrun.

M. Marchandeau, ministre du Commerce, a rendu compte au Conseil des négociations qui se sont engagées à Moscou et qui se poursuivent à Paris, en vue de la conclusion d'un traité de commerce.

M. Pierre Laval, ministre des Affaires étrangères, a mis ses collègues au courant de la situation extérieure.

Le Conseil a examiné les conditions dan slesquelles les projets sur les blés et les vins viendront en discussion devant le Sénat.

La séance a ensuite été consacrée à l'expédition des affaires courantes.

BONY A DEMANDÉ A ÊTRE CONFRONTÉ AVEC Mlle COTILLON

L'inspecteur Bony a été entendu hier après-midi, par M. Benon, juge d'instruction, au sujet de sa plainte en faux témoignage contre Mlle Cotillon.

Il a déclaré à nouveau qu'il n'avait vu Mlle Cotillon pour la seconde fois qu'aux Assises de la Seine, l'ayant rencontrée, en effet, une première fois le 22 juin 1933 dans le cabinet même de M. Benon.

« Je ne m'explique pas, a-t-il dit, les accusations qu'elle a portées contre moi. J'insiste fermement pour être confronté avec elle ».

Bony a été ensuite interrogé au sujet de l'affaire Voldenberg, dans laquelle il est inculpé de corruption de fonctionnaire par le juge d'instruction voisin, M. Normand.

Pendant ce temps, Mlle Cottillon, assistée de ses conseils, a été confrontée avec Jean Hobard et Georges Dubois, par M. Benon, au sujet de la plainte en escroquerie et extorsion de fonds qu'elle a déposée l'année dernière.

UN MAGISTRAT JUGÉ A NANTES POUR FORFAITURE

Il est accusé d'avoir reçu d'un industriel de la Martinique une somme de 200.000 francs

M. François Plassiart, conseiller à la Cour d'appel de la Martinique, accusé, en cette qualité, d'avoir reçu une somme de 200.000 francs d'un important industriel des Antilles, M. Eugène Aubery, pour obtenir un arrêt en sa faveur dans une instance engagée contre lui par l'administration de l'enregistrement, comparaît devant les Assises de la Loire-Inférieure.

L'administration de l'enregistrement avait estimé que l'acquisition au nom de Mme Aubery des actions d'une certaine rhumerie-sucrerie constituait pour celle-ci, par les opérations annexes auxquelles avait donné lieu cette transaction un accroissement de revenus assujetti à la taxe de 12 %, et elle réclamait aux époux Aubery des droits qui, augmenté des frais de contrainte et d'opposition, s'élevaient à la somme de huit millions de francs.

C'est cette somme que les époux Aubery avaient été condamnés à payer par le tribunal civil de Fort-de-France, le 13 octobre 1928.

M. Aubery, en sa qualité de chef de la communauté, avait interjeté appel de cette décision devant la Cour, et le conseiller François Plassiart, nommé rapporteur, fit infirmer le jugement de première instance le 30 avril 1930.

Ce n'est qu'en 1933 que M. Emmanuel de Lacoste, ancien mandataire de M. Aubery et lui-même industriel à la Martinique, révéla que l'arrêt de la Cour d'appel déboutant l'administration de l'enregistrement avait été le prix d'une honteuse transaction et qu'il confessa avoir remis aux conseiller Plassiart un chèque de 200.000 francs, somme versée par M. Aubery.

A l'appui de ses dires, M. Emmanuel de Lacoste, évidemment brouillé avec son ancien mandant, exhibait le photographie de ce chèque. Les deux corrupteurs et le corrompu ont à répondre de ces faits.

Les témoins

A l'audience, M. Levet, ancien président du Tribunal civil de Fort-de-France, entendu comme témoin, déclare tout ignorer de l'affaire du chèque.

Mais, à la demande de Me Zevaes, il confirme que le contrôleur des fraudes, M. Xavier, vint lui parler de l'affaire Aubery, au matin de l'arrêt, et que cette démarche assez étrange lui fut fort désagréable.

M. Pierre Ravaillier, ancien conseiller à la Cour de la Martinique, déclare que M. de Lacoste, arrivant de Paris, fit savoir aux conseillers de l'île qu'il s'intéressait à l'affaire Aubery et leur donna une consultation d'un professeur spécialiste dans les affaires d'enregistrement, M. Ravaillier ignore tout de l'histoire du chèque.

M. de Lacoste : « Je n'ai jamais vu un seul conseiller à la Cour de la Martinique ».

M. Xavier, inspecteur des fraudes, affirme que c'est tout à fait par hasard qu'il a parlé de l'affaire Aubery au conseiller Limet.

Me Zévaès se trouve mal

On entend ensuite M. René Didierot, directeur de la banque de la Martinique. Le témoin, en contradiction avec M. de Lacoste, affirme que M. Aubery n'avait pas constitué un fonds à la banque de la Martinique pour les besoins de sa cause, mais que ce fonds avait été constitué par lui depuis 1919. Il affirme en outre que la manière dont M. Aubery avait usé pour l'attribution de son chèque de 200.000 francs ne constituait nullement une manœuvre louche en vue d'un paiement clandestin.

Au cours de l'audition de M. Diderot, Me Zevaes, défenseur de M. de Lacoste, e'est subitement trouvé mal et il a dû quitter d'urgence le Palais pour recevoir des soins. L'audience a été alors suspendue.

En raison de l'indisposition de Me Zevaes, on n'a procédé ensuite qu'à la lecture de la déposition de M. Petit, conseiller à la Cour de la Martinique et receveur de l'enregistrement, qui donna des conseils à M. Plassiart dans la rédaction du rapport du jugement.

M. de Lacoste accuse M. Petit d'avoir touché 100.000 fr. de M. Aubery. M. Petit a protesté de toute son énergie contre une telle accusation.

Nouvel incident : le chef du jury est remplacé

A la reprise de l'audience à 14 h., Me Zevaes fait sa rentrée. On entend M. Albert Delavigne, gendre de M. Aubery, puis M. Henri Lémery, sénateur de la Martinique, ancien ministre, qui explique son attitude toute d'apaisement en faveur des ouvriers, lors d'un lock-out d'une usine à la Martinique, lock-out provoqué précise-t-il, par les manœuvres de M. de Lacoste et qui nécessita le déplolement de la force armée.

Mme V. Albert, fille de M. de Lacoste, âgée de 26 ans, vient défendre son père. Elle affirme avoir reçu MM. Plassiart, Aubery et les frères Petit dans son salon. Elle ajoute que son mari lui avoua peu après que M. Aubery lui avait versé 25.000 francs pour les services qu'il lui avait rendus, et qu'à tous ceux qui l'avaient aidé dans son procès, il avait versé également des sommes diverses.

Une violente altercation surgit entre Me Torrès et Me Confroy au sujet de cette déposition et le président est obligé de suspendre la séance pour ramener le calme. Dans le brouhaha, le chef du jury s'écrie : « C'est honteux, c'est de la comédie ».

A la rentrée de la cour, Me Zévaes dépose des conclusions et le chef du jury est remplacé. On entend encore plusieurs témoins de moralité qui n'apportent aucun fait intéressant et l'audience est ensuite levée. Aujourd'hui on entendra les plaidoires, le réquisitoire et le verdict.

LA FEMME DE L'ESCROC MOELLER, INCULPÉE

Une autre inculpation a été signifiée à un administrateur de sociétés

M. Peloux, juge d'instruction chargé de l'affaire Moeller, a inculpé hier après-midi de complicité d'escroquerie et d'abus de confiance la femme du financier danois, une Française, née Loquin.

Elle a déclaré qu'elle avait fait connaissance de son mari alors qu'il était pauvre et qu'elle n'avait jamais été au courant des affaires qu'il traitait. Elle a choisi pour l'assister Me Jean Pedro, de Paris.

Le magistrat a inculpé également du même délit M. Petit Jean, demeurant rue François-Premier, à Paris, administrateur de sociétés. M. Petit Jean, qui a choisi comme défenseur Me Pierre Ribaud, a affirmé qu'il avait été de bonne foi dane toute cette affaire et qu'il n'avait retiré aucun bénéfice de sa collaboration avec Moeller, collaboration d'ailleurs fort courte.

Il a ajouté qu'il n'était intervenu que pour le placement d'obligations d'une société comme président de l'Association Civile des Porteurs de titres, il a arrêté l'émission, estimant que le gage offert aux créanciers était insuffisant.

A LA CHAMBRE

LES PLEINS POUVOIRS EN MATIÈRE DOUANIÈRE ONT ÉTÉ PROROGÉS

La proposition de loi relative à la révision des prix de vente des fonds de commerce a été adoptée

Dans la séance qu'elle a tenue hier matin, la Chambre a adopté sans débat le projet de loi portant approbation de la convention passée entre l'Etat et l'Office des biens et intérêts privés, relativement à l'hôtel Matignon pour l'installation des services de la présidence du Conseil.

La Chambre décide ensuite la discussion immédiate, à la demande de M. Marchandeau, ministre du Commerce, du projet de loi tendant à proroger jusqu'au 15 novembre 1935 la loi du 28 février 1934 qui a donné au gouvernement le pouvoir de modifier par décret le tarif douanier.

M. ELBEL demande au ministre du Commerce d'envisager toutes les solutions qui sauvegarderont les intérêts des populations de la France et de la Sarre au lendemain du plébiscite. « Je voterai la loi qui nous est proposée pour laisser toute liberté de manœuvre au gouvernement, quels que soient les événements ». (Appl.).

M. TAUDIÈRE, rapporteur de la Commission des douanes, justifie le projet par les circonstances exceptionnelles que nous traversons.

M. HYMANS, président de la Commission des douanes, déclare qu'il ne serait pas logique de refuser au gouvernement de modifier le tarif douanier alors qu'il a déjà la faculté de fixer des taxes sur les licences.

Après une intervention du ministre du Commerce, l'article unique du projet est **voté par 568 voix contre 7.**

La vente des fonds de commerce

Le gouvernement demande la discussion immédiate de la proposition de loi de M. Lucien Lamoureux et de plusieurs de ses collègues, relative au règlement du prix de vente des fonds de commerce.

La Chambre adopte les premiers articles du projet. L'article premier spécifie que l'acheteur d'un fonds de commerce acquis avant le 5 juillet 1933, pourra, dans un délai de six mois, demander la réduction du prix, nonobstant toute clause contraire.

Les articles 2, 3 et 4 stipulent que la réduction du prix sera limité à la plus-value réalisée par le vendeur sur son prix d'achat et fixent la procédure pour calculer cette plus-value.

L'article 5 précise que la réduction du prix sera répartie sur tous les billets non payés.

Les articles 6 à 9 indiquent que le vendeur pourra demander la résolution de la vente. Tout acheteur ayant obtenu une réduction de prix sera tenu de partager son bénéfice avec son vendeur s'il vend son fonds. Les articles fixent la procédure pour arriver à un accord amiable ou, à défaut, à une conciliation devant le tribunal de commerce, pour créer de nouveaux billets de fonds de commerce en remplacement des billets primitifs.

Les derniers articles ont trait à l'acte de vente des fonds de commerce et aux conditions d'honorabilité que doivent remplir les courtiers, intermédiaires, conseils professionnels et rédacteurs d'actes.

M. HYMANS obtient la suppression de la fin de l'article 3, qui précise que la réduction pourra porter sur la plus-value réalisée par les vendeurs précédents qui se trouvent subtitués en tout ou en partie au dernier vendeur dans la créance que celui-ci avait sur l'acquéreur.

M. PARMENTIER (Nord), déplore que l'on ait saisi si tardivement la Chambre du rapport sur la proposition de loi, dont il ne peut envisager toutes les répercussions. M. Parmentier craint que la proposition de loi ne soit injuste à l'égard de certains vendeurs.

M. HERARD, président de la Commission, donne des apaisements au député du Nord. Il faut, dit-il, savoir se décider en temps utile.

La proposition de loi est **votée par 445 voix contre 93.**

Séance levée à 12 h. 55. La prochaine séance est fixée à aujourd'hui, à 15 h. 30.

LE SÉNAT A VOTÉ LA LOI DE FINANCES

Il a adopté notamment les articles relatifs à l'organisation de la Présidence du Conseil

Commencée, hier matin, la discussion de la loi de Finances s'est poursuivie toute la journée au Sénat.

Parmi les principales dispositions adoptées, signalons l'article 40 qui vise l'encouragement de la culture du lin, du chanvre et de l'olivier, est adoptée après une intervention de M. LE TROCQUER, qui a demandé le maintien à leur taux des primes accordées à la liniculture. Le ministre a donné satisfaction aux orateurs.

De même, le Sénat a dopté, dans le texte de sa Commission, l'article 20 bis qui concerne l'organisation de la présidence du Conseil. Ce texte substitue au titre conféré par la Chambre au Président du Conseil, le titre de Ministre charge de la présidence du Conseil.

L'ensemble du projet étant adopté, le Sénat lève sa séance à 20 heures et se renvoie à aujourd'hui 15 heures pour l'examen du projet modifiant les dispositions de la loi sur la liberté individuelle.

UNE RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DE L'ALLIANCE DÉMOCRATIQUE

Le Comité directeur de l'Alliance démocratique s'est réuni sous la présidence de M. André de Fels, ancien député, premier vice-président du parti : M. Perreau-Pradier, sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil, assistait à la réunion.

Le Comité a enregistré l'adhésion à l'Alliance de nouveaux parlementaires, notamment M. LEFEBVRE DU PREY, ancien ministre, sénateur, et M. COACHE, député de la Somme.

La séance a été ensuite consacrée à l'élaboration du programme des travaux du congrès de la Fédération de la Seine, qui doit se tenir à Paris le 12 janvier prochain.

Un grand banquet offert par l'Alliance à son président, M. P.-E. Flandin, aura lieu le même jour, au Palais de la Mutualité. Le président du Conseil y prononcera un grand discours politique.

L'ordre du jour adopté à la fin de la réunion déclare qu'à la veille des élections municipales, l'Alliance Démocratique est « prête à conclure les larges ententes indispensables pour assurer la lutte contre le Front Commun, dont le succès signifierait la ruine des finances communales et constituerait une menace pour les institutions républicaines elles-mêmes. »

FIANÇAILLES PRINCIÈRES

On annonce les fiançailles de l'infant Don Jaime, deuxième fils d'Alphonse XIII, avec Mlle Emanuela de Dampierre, fille du vicomte Roger de Dampierre, décédé, et de Donna Vittoria Ruspoli Di Poggio Suasa.

L'infant Don Jaime est né en 1908 et Mlle Emanuela de Dampierre en 1913.

LES GAGNANTS DE LA LOTERIE NATIONALE

DEUX CENTS PARISIENS se partagent le lot de 2.500.000 francs

IL S'AGIT DE CLIENTS D'UNE GRANDE MAISON D'ALIMENTATION AYANT REÇU EN PRIME DES BONS DE PARTICIPATION

Nous avons appris hier que la Loterie Nationale avait une fois de plus, favorisé la région parisienne. Le gros lot de 2.500.000 francs échoit en effet à 200 clients de la maison Félix Potin (dépôt Ordener), qui ont gagné le lot de 2.500.000 francs à la Loterie Nationale.

Cet établissement acquiert à chaque tranche de nombreux billets de la Loterie Nationale. Chacun de ces billets est divisé en 200 bons de participation qui sont donnés en prime à la clientèle. C'est la succursale de la rue Ordener qui avait distribué, dans le courant du mois, les 200 parts du billet gagnant.

Une délégation des gagnants s'est rendue à 14 heures, au Pavillon de Flore, pour y toucher le gros lot.

Sept familles de Montauban ont gagné un million

Un lot d'un million de la cinquième tranche de la Loterie Nationale a été gagné par sept familles Montalbanaises qui avaient pris un billet en commun. Ce billet a été acheté par le jeune Laubergue, âgé de 14 ans, fils de transporteurs. Celui-ci avait pris quatre parts du billet. Les six autres familles qui y participaient pour un dixième gagnent chacune 100.000 francs.

Une habitante de Nevers a gagné un million

Mme Prévost-La Veuse, à Nevers, a gagné un lot d'un million au tirage de la cinquième tranche de la Loterie Nationale.

Un million à Mulhouse

Une sténo-dactylo employée chez un garagiste de Pfastatt, près de Mulhouse, a gagné un lot d'un million au tirage de la cinquième tranche de la Loterie Nationale. Il lui revient 750.000 fr., 200.000 fr. allant à deux employés du même garage qui avaient chacun un dixième de ce billet et 50.000 fr. à une coiffeuse qui participa pour un vingtième dans l'acquisition du billet.

Quatre employés parisiens se partagent un million

L'un des lots d'un million de la Loterie Nationale a été gagné par quatre employés parisiens qui avaient pris un billet en participation. L'un d'eux est M. Lucien Maziere, commis à la maison Rolland, rue Saint-Honoré, à Paris.

Un lot d'un million aurait été gagné à Calais

Le bruit court qu'un lot d'un million aurait été gagné à *Calais* avec le numéro 335.427, mais la nouvelle n'a pu être confirmée.

Un billet gagnant 500.000 francs a été vendu à Valenciennes

La Recette des Finances de *Valenciennes* a délivré le billet 224.095 qui a gagné 500.000 francs au tirage de la 5e tranche de la Loterie Nationale.

L'heureux gagnant ne s'est pas encore fait connaître ; ajoutons que deux honorables cafetiers de la ville suivaient à un numéro près le billet gagnant.

CE QUE L'ON VERRA A L'EXPOSITION DE BRUXELLES DE 1935

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

L'une des curiosités sensationnelles sera l'exposition d'Art ancien, où seront réunis les chefs-d'œuvre des écoles belge et étrangères.

La Belgique sera glorifiée par « cinq siècles d'art bruxellois », où trouveront place la sculpture, la gravure, le livre, la céramique, l'orfèvrerie, la ferronnerie, la dentelle, la tapisserie, etc...

La musique n'est pas oubliée. Elle a son pavillon réservé à la facture instrumentale, aux documents graphiques, etc. Des auditions de musique ancienne seront données, en dehors des grands concerts et des représentations, tant à la salle des fêtes qu'au théâtre de verdure.

Le pittoresque au « Vieux Bruxelles »

Faisant face au Parc des Attractions, attractions qui revêtiront un caractère sensationnel et un aspect inédit, se trouvera le plus pittoresque coin de l'Exposition, le « Vieux-Bruxelles ». Ce dernier reproduira le décor de la capitale belge au XVIIIe siècle, à l'époque galante et joyeuse de Louis XV. Un emplacement de trois hectares et demi est réservé à cette évocation. On y verra des reconstitutions fidèles des palais et des places, des ruelles et des quartiers de jadis ; vieux hôtels, vieilles maisons, gildes, ateliers, gens des métiers, soldatesques, cortèges en costumes du temps, ce sera, en miniature, une petite ville toute en couleurs vives, en cris, en fêtes, en liesse. Rien n'y manquera, ni l'épais mur d'enceinte, ni l'église avec son carillon, ni les tavernes où l'on déguste la bière, boisson nationale.

Un oasis de verdure

Parcs et jardins sont, dit-on, le sourire des villes. Ils agrémenteront aussi l'Exposition qui comportera un parc forestier de 20 hectares, véritable oasis de verdure au sein de la confusion bariolee des pavillons. Ce sera, au milieu des mille bruits, un charmant asile de repos. Le parc est traversé par un étang de 900 mètres de longueur sur lequel on se propose d'organiser des promenades en canots, des fêtes nautiques et nocturnes avec feu d'artifice, illuminations, etc., etc...

Les fêtes de tous genres seront fort nombreuses, est-il besoin de le dire, pendant l'Exposition. Les sportifs notamment n'ont pas été oubliés et de grands concours internationaux se dérouleront au **Stade du Heysel**, qui peut contenir **50.000 personnes.**

Rien, comme on le voit, n'a été négligé pour que les visiteurs soient à la fois intéressés et charmés.

« Nous avons pensé aussi au confort de ces visiteurs, nous déclarait M. LYR, à l'issue de notre visite. Près des garages d'autocars seront installés des douches à la disposition des voyageurs venus de loin. Des salles sont aussi prévues pour permettre aux visiteurs de se reposer. Il y aura des installations sanitaires perfectionnées.

» Une matière très malléable, choisie pour le recouvrement des avenues, écartera les inconvénients de la poussière et de la boue et rendra la circulation des piétons agréable.

» Quant à ceux qui n'aiment pas la marche, ils pourront utiliser le train lilliputien. Celui-ci emportera 2.000 personnes à l'heure et sera tiré par une locomotive qui est la réduction parfaite des grosses machines des trains internationaux ».

Qui résistera, dans ces conditions, à l'attrait de l'Exposition de Bruxelles de 1eerie moderne ?

L. BAJEUX.

Pour finir : **La France et les participations étrangères à l'Exposition.**

Après les cérémonies franco-belges de Bruxelles

Les cérémonies franco-belges de Bruxelles ont été, ainsi que nous l'avons annoncé, une éclatante manifestation d'union des deux nations sœurs.

La Mairie nous adresse, à ce propos, les deux informations suivantes :

Le bourgmestre de Bruxelles remercie le maire de Lille

M. Adolphe Max, bourgmestre de Bruxelles, membres de la Chambre des Représentants, vient d'adresser une lettre à M. Roger Salengro, maire de Lille, député du Nord, au lendemain du voyage en Belgique de l'Administration municipale et du Comité de la Foire commerciale.

Le bourgmestre de Bruxelles remercie la délégation lilloise de sa visite, se réjouit des relations d'amitié qui existent entre les deux villes et prie le Maire de Lille d'agréer l'expression de ses sentiments les plus cordiaux.

Comment régler le problème de la main-d'œuvre étrangère

M. Vandervelde, ancien ministre d'Etat, a prié M. Roger Salengro de prendre l'initiative d'une conférence qui assemblerait à Paris les représentants qualifiés des organisations ouvrières de France et de Belgique afin de délibérer sur le délicat problème de la main-d'œuvre étrangère.

M. Roger Salengro a saisi, dans la journée d'hier, les organismes directeurs du Parti Socialiste et de la C.G.T.

M. Devernay, secrétaire général de la Bourse du Travail, a, de son côté, manifesté le désir de voir une délégation de l'Union Départementale des Syndicats Confédérés prendre part à cette conférence.

Les conversations qui se dérouleraient à Paris viseraient plu sparticulièrement le statut des frontaliers.

LES ATTRIBUTAIRES DES DIVERS PRIX COGNACQ-JAY

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Les prix de 10.000 francs

Epoux LEQUENNE Arthur, cardeur à **Sailly-lez-Lannoy** (10 enfants vivants), ; époux DOMMANGET Paul, chemin de Bourcheuil, **Hénin-Liétard** (9 enfants vivants) ; époux ALLOUCHERIE, manœuvre au Chemin de fer du Nord, 90, rue Diderot, **Calais** (9 enfants vivants) ; époux AUBE, chauffeur de four à la Verrerie d'Arques, à **Arques** (9 enfants vivants) ; époux DUHAMEL, journalier à **Pernes-les-Boulogne** (9 enfants vivants) ; époux LABITTE, maçon, cité Mannessier, **Béthune** (9 enfants vivants) ; époux MAROOLLE, marin, rue de Camiers, **Etaples** (9 enfants vivants) ; époux SELLIEZ, houilleur, **Estrée-Blanche** (9 enfants vivants) ; époux BONVOISIN, route de Camiers prolongée, à **Etaples** (9 enfants vivants) ; époux VERRIEST, ouvrier d'usine, 144, rue Faidherbe, à **Faches-Thumesnil** (9 enfants vivants) ; époux DUPRIEZ, ouvrier mineur à **Noyelle-sur-Selle** (9 enfants vivants) ; époux DELSAUT, manouvrier, **Wignehies** (9 enfants vivants) ; époux GRAVELINE, mineur, 16, rue Pierre-Fontaine, à **Wallers** (9 enfants vivants) ; époux LAVENUE, manœuvre, à **Allaines** (Somme), 9 enfants vivants. Epoux MASSALON, cantonnier, **Neuilly-l'Hôpital** (Somme), 9 enfants vivants ; époux PIVOT, ouvrier charbonnier, rue Lapostolle, 85, à **Amiens** (9 enfants vivants) ; époux PIERRE Louis, ouvrier agricole à **Fontaine-le-Sec** (Somme), 9 enfants vivants ; époux AYROLLE, ouvrier agricole à **Cavron-Saint-Martin** (8 enfants vivants) ; époux VIVIEN, tourneur, 91, rue de Bapaume, à **Albert** (Somme), 8 enfants vivants ; époux SUEUR, manouvrier à **Queend-Plage** (Somme), 8 enfants vivants ; époux BECCART, métallurgiste, cité Saint-Eloi, 282, **Malinghem** (8 enfants vivants). Epoux BOUCHEZ, houilleur, 5, rue de Strasbourg, à **Maisnil-lès-Ruitz** (8 enfants vivants) ; époux CULIE, tuliste, 66, rue Marceau, à **Calais** (8 enfants vivants).

Conformément au désir exprimé par M. Gabriel Cognacq et afin de se conformer plus complètement aux intentions des fondateurs, il a été décidé qu'une part variable des prix de dix mille francs serait réservée à des candidats qui seraient particulièrement recommandables par leur jeunesse ou pour d'autres considérations :

Epoux GERME, capitaine de marine, 207, rue Carnot, **Le Portel** (6 enfants vivants) ; époux **BENCTEUX**, compositeur typographe, 61, square Saint-Laurent, à **Saint-Laurent-Blangy** (7 enfants vivants).

PRIX CAMILLE FAVRE

Prix de 1.000 francs. — Mme Veirman-Nobelus, à **Mouvaux.**

Prix de 500 francs. — Mme Duquesnoy, à **Wasquehal** ; Mlle Legillon, à **Lorgies par Laventie.**

PRIX PASSEMAR

Deux prix de 800 francs. — M. Duhamel, à **Iebergues.**

PRIX LE FRAPPER

Prix de 2.000 francs. — MM. Clément, à **Fives-Lille** ; Féret, **Chipilly** (Somme) ; Graux, **La Neuville-les-Corbie** (Somme) ;

PRIX COLOMBEL

Prix de 2.000 francs. — Mlle Dupayage à **Sallaumines.**

PRIX GABIOU

Prix de 900 francs. — Mlle Cauchois, à **Roslères-en-Santerre** (Somme).

PRIX SALOMON

Prix de 600 francs. — Mme Vencent-Cens, à **Lapugnoy.**

PRIX LOUISE BOUTIGNY

Prix de 700 francs. — Epoux Marin, à **Valenciennes.**

FONDATION NIOBE

Prix de 10.000 francs. — Pouponnière de **Tourcoing.**

Comment régler le problème de la main-d'œuvre étrangère

M. Vandervelde, ancien ministre d'Etat, a prié M. Roger Salengro de prendre l'initiative d'une conférence qui assemblerait à Paris les représentants qualifiés des organisations ouvrières de France et de Belgique afin de délibérer sur le délicat problème de la main-d'œuvre étrangère.

M. Roger Salengro a saisi, dans la journée d'hier, les organismes directeurs du Parti Socialiste et de la C.G.T.

M. Devernay, secrétaire général de la Bourse du Travail, a, de son côté, manifesté le désir de voir une délégation de l'Union Départementale des Syndicats Confédérés prendre part à cette conférence.

Les conversations qui se dérouleraient à Paris viseraient plu sparticulièrement le statut des frontaliers.

TOUJOURS LA VASTE AFFAIRE D'ESCROQUERIE DE CONDÉ-SUR-ESCAUT

Un mandat d'arrêt est lancé contre un industriel d'Havinnes près de Tournai

L'instruction de la vaste affaire d'escroquerie de la région de **Condé** se poursuit toujours au Parquet de Valenciennes. C'est M. Engels, juge d'instruction qui a la charge délicate de débrouiller l'écheveau touffu des indélicatesses commises par Demarcq, l'entrepreneur d'**Escautpont** ; Vanden Hove, l'ancien directeur de la succursale de la Banque Générale du Nord à Condé et compagnie.

Au début de l'instruction, M. Engels avait déjà interrogé dans son cabinet un industriel belge, M. Laurent Klaus, d'**Havinnes**, près de Tournai, ancien directeur de l'importante soierie Vauban, à Condé, établissement construit par Demarcq, mais fermé depuis plusieurs années déjà.

M. Klaus qui s'était rendu à la convocation du juge en protestant de son honnêteté et en arguant de ses qualités dut en sortant du palais de justice abandonner la somptueuse limousine qui l'avait amené, pour suivre les gendarmes à la maison d'arrêt. Il était alors soupçonné d'avoir favorisé les coupables manœuvres de Demarcq et Vanden Hove.

Contre caution de 40.000 francs, Laurent Klaus put recouvrer sa liberté. Il s'empressa de regagner la Belgique, bien décidé à ne plus répondre aux invitations du juge.

Convoqué une première fois le 13 décembre, par M. Engels, Klaus s'abstint de passer la frontière. Ce fut son avocat, Me Fontaine, qui alla trouver le magistrat-instructeur pour annoncer que l'ancien directeur de la soierie ne viendrait plus en France.

Une deuxième convocation fut lancée, mais hier Klaus était encore défaillant.

Dans ces conditions, M. Engels n'a pas hésité à lancer un mandat d'arrêt contre Klaus qui est inculpé de complicité, d'abus de confiance.

La machination montée par les filous

Le rôle joué par Klaus commence en effet à être tiré au clair.

On se souvient de la machination qui fut montée avec l'aide du directeur de banque Vanden Hove pour procurer de l'argent à jet continu à l'entrepreneur Demarcq, qui se trouvait en fort mauvaise posture. Outre les nombreuses et importantes traites de cavalerie mises en circulation, Vanden Hove avançait de l'argent de la banque à Demarcq en utilisant de faux crédits de l'entreprise.

Quand un inspecteur de la G. G. N. venait visiter la comptabilité, il fallait alors que tout soit en ordre.

On avait alors recours à Klaus qui tirait sur une banque de **Tournai** ou de Paris un chèque équivalent au montant du déficit.

Le chèque à l'ordre de Demarcq était remis à Vanden Hove. Au jour de l'échéance, Vanden Hove envoyait les fonds au compte de Klaus à la banque sur laquelle était tirée le chèque. Ces fonds provenaient évidemment de la caisse tenue par Vanden Hove. Deux jours plus tard Demarcq ayant touché l'argent le reversait au directeur de banque.

Le tour était joué, mais il fallait recommencer à chaque inspection.

9013

LE PAIN A 1 FR. 70 LE KILO DANS LE NORD

L'Union des artisans boulangers du département invite ses adhérents à adopter ce prix le 24 décembre

On nous communique :

« Le Bureau de l'Union des Artisans Boulangers du Nord, approuvé par une assemblée de 300 boulangers de Lille et des environs réunis salle Maury, à Lille, regrette profondément que le vote et la promulgation de la loi promise par le gouvernement en vue de la liberté du marché du blé ne soient pas encore intervenus à ce jour, ce qui rend absolument impossible la baisse de quatre à cinq sous sur le pain, annoncée par M. le Président du Conseil.

» Approuve la position prise par l'Association de la Meunerie du Nord, dont les membres se trouvent toujours sous la tutelle d'un étroit contrôle administratif.

Prend acte de la baisse réelle de 12 à 15 francs consentie sur la farine dans le but de répondre à l'appel de la Boulangerie du Nord.

» Prie instamment tous les boulangers du département de vendre le pain 1 fr. 70 le kilo au lieu de 1 fr. 80, le lundi 24 décembre prochain. »

UN PRIX DE VERTU ÉCHOIT A UNE FEMME DE CHAMBRE DE SALLAUMINES

Il a été annoncé, par l'Institut de France, que son prix annuel reveuait à Mlle Henriette Dupayage, femme de chambre à l'Hôtel des Arcades, à **Dunkerque.**

Mlle Henriette Dupayage, qui est originaire de **Sallaumines,** s'est montrée très heureuse du prix qui lui échoit et qui est de 2.000 francs.

Comme on lui demandait ce qu'elle allait faire de cette somme, elle répondit très simplement qu'elle envoyait 500 francs à son papa et que le reste elle le plaçait à la Caisse d'Epargne.

Rappelons que l'an dernier, M. le sous-préfet de Béthune lui remit une somme de 300 francs, provenant d'un legs destiné, lui aussi, à récompenser l'amour filial.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Vendredi 21 décembre — Soleil : lever 7 h. 43 ; coucher 15 h. 54. — Lune : lever 16 h. 26 ; coucher 5 h. 24. — Aujourd'hui : saint Thomas. — Demain : saint Fabien.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 20 décembre à 18 h. : Baromètre : 754 mm. ; hausse depuis la veille à 18 h. : 5 mm. 7.

Thermomètre : fronde 9,5 ; minima 8,3 ; maxima 10,2.

Etat hygrométrique : 92. — Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 h. : 68 mm. 5.

Direction du vent : Ouest, force modérée.

Direction des nuages : Ouest. — Etat du ciel : couvert.

Temps probable pour aujourd'hui à frais, brumeux.

UN OBJET D'ART AYANT APPARTENU A NAPOLÉON Ier A ARMENTIÈRES

Dans notre numéro de mardi 18 décembre nous avons relaté que le Gouvernement français avait acheté dans une vente aux enchères à la salle Sotheby, 300 lettres de Napoléon Ier, pour 15.000 livres sterling. Ajoutons aujourd'hui qu'il existe à Armentières un objet d'art ayant également appartenu à Bonaparte. C'est un « surtout » en bronze doré, de Thoumire avec signature de l'auteur. L'objet de forme ovale a environ 70 centimètres de longueur eur 50 de largeur. Le fond est fait d'une forte glace miroitée et le tout est entouré d'une couronne de feuilles qui surpasse le fond de dix centimètres environ. Au milieu se trouve une coupe portée par deux femmes en bronze se tenant debout. L'objet provient de la Malmaison. Un annuaire de vente le porte comme ayant été vendu le 2 janvier 1911 à la vente Civiale à Paris pour 19.500 fr.

Il est actuellement et depuis 2 ans environ, la propriété de M. Dufour, antiquaire, place Thiers à Armentières. Une personne appartenant à une grande famille de **Bailleul** a déjà fait des démarches pour obtenir l'objet en v